

Extincteurs R.I.A. (Sensibilisation à la manipulation des extincteurs et du Robinet d'Incendie Armé) - 3h30

FORMATION
Déclaration d'activité enregistrée sous le N° 11 91 05959 9

PUBLIC CONCERNÉ

Formation destinée au personnel désigné par le chef d'établissement.

OBJECTIFS

Permettre au personnel désigné de manipuler les différents types d'extincteurs sur feu réel et d'utiliser le Robinet d'Incendie Armé (R.I.A.).

CONTENU DE LA FORMATION

- La réglementation.
- Le feu : causes et conséquences d'un incendie.
- Le triangle du feu.
- Les classes de feux.
- L'alarme et l'alerte.
- Information sur vos consignes de sécurité interne.
- Les différents types d'extincteurs et leurs rôles.
- L'effet des produits extincteurs sur un feu.
- Les règles de sécurité sur les extincteurs.
- Distance d'attaque du feu.
- Utilisation du robinet Incendie armé.

Supports pédagogiques : plusieurs films de cas réels illustrent les risques de propagation d'un incendie.

Exercices pratiques : pratique sur feux réels (bac à feu écologique) avec différents types d'extincteurs.

Synthèse et bilan de la formation.

VALIDATION

Une attestation de formation ainsi qu'une carte individuelle sont délivrées aux stagiaires ayant suivi l'intégralité de la session.



INFOS PRATIQUES

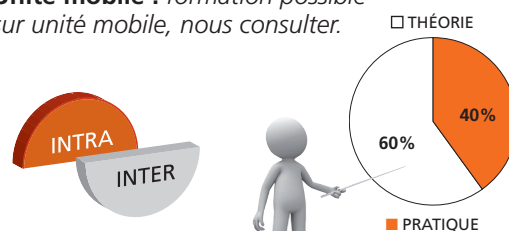
REF. : I-005

Durée : 3h30 sur ½ journée.

Nombre de stagiaires : de 3 à 10 personnes, (nous consulter pour plus de personnes)

Intervenants FPSI : Sapeurs pompiers en activité.

Unité mobile : formation possible sur unité mobile, nous consulter.



LA RÉGLEMENTATION

Dispositions générales :

Les articles **L4121-1*** et **L4141-2*** du code du travail fixent les obligations du chef d'établissement en matière de sécurité et de protection des employés, d'une part, ainsi qu'en matière de formation pratique et appropriée à la sécurité au travail.

Dispositions spécifiques en matière de prévention des incendies : articles **R.4227-28*** à **R 4227-39***

L'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs.

Toute personne apercevant un début d'incendie doit donner l'alarme et mettre en œuvre les moyens de premiers secours sans attendre l'arrivée du personnel désigné.

SUPPORTS - MATERIEL

Livret Incendie - Première intervention.



NOUS CONTACTER :

70 Avenue de la Division Leclerc - 91160 Ballainvilliers

Tél : +33 (1) 69 63 04 47 - Fax : +33 (1) 69 63 01 67

mail : contact@fpsl.fr - www.fpsl.fr